

Politique des réclamations

En cas de réclamation, vous pouvez prendre contact avec KIRAO AM

- en adressant un courrier à l'adresse suivante : KIRAO AM, 86 rue de Lille, 75007 PARIS.
- par téléphone : 01 85 76 08 04
- par mail à l'adresse suivante : contact@kirao.fr

Conformément à la réglementation applicable, KIRAO AM s'engage à accuser réception de votre demande dans un délai de dix jours ouvrables et à vous transmettre une réponse dans un délai maximum de deux mois à compter de la date de réception. A défaut, KIRAO AM s'engage à informer le client du déroulement du traitement de sa réclamation, et des éventuels causes de retard.

En cas de désaccord persistant, vous pouvez saisir le médiateur de l'AMF en vous adressant à :

AMF
Madame Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>

Compte tenu des activités de courtage en assurance vie exercées par KIRAO AM, le client / porteur peut également être invité à prendre contact avec les services de l'ACPR :

ACPR
61 rue Taitbout
75436 Paris Cedex 09